



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation de la démarche StePRiM

**Journées techniques d'échanges entre
territoires TAGIRN et STEPRIM – 3 juin 2021**

Claire Valence – DDT des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes



Du PAPI au STePRiM

- La protection contre les risques naturels : une politique nationale
- Inondations : + de 80 % des dommages

- Un outil dédié : PAPI
- Permet la participation financière de l'État à travers le FPRNM
- Une démarche territoriale et une priorisation des interventions

Du PAPI au STePRiM

- Des spécificités des zones de montagne à prendre en compte :
 - Phénomènes fortement conditionnés par la pente et le relief
 - Aléas présents sont multiples, soudains, rapides et souvent de forte intensité
 - Territoires d'enjeux contraints sur le plan spatial
 - Des spécificités sur l'accessibilité / isolement
 - Contexte du changement climatique

Du PAPI au STePRiM

- En montagne, un nouvel outil multi-risques dans l'esprit du PAPI : définition d'une stratégie territoriale déclinée en programme d'actions
 - 2017 : Premier cahier des charges STEPRIM (avec échéance de candidature). Un dossier labellisé dans les Pyrénées
 - Mars 2019 : Second cahier des charges STEPRIM (sans date limite de candidature)
Lien avec GIRN identifié

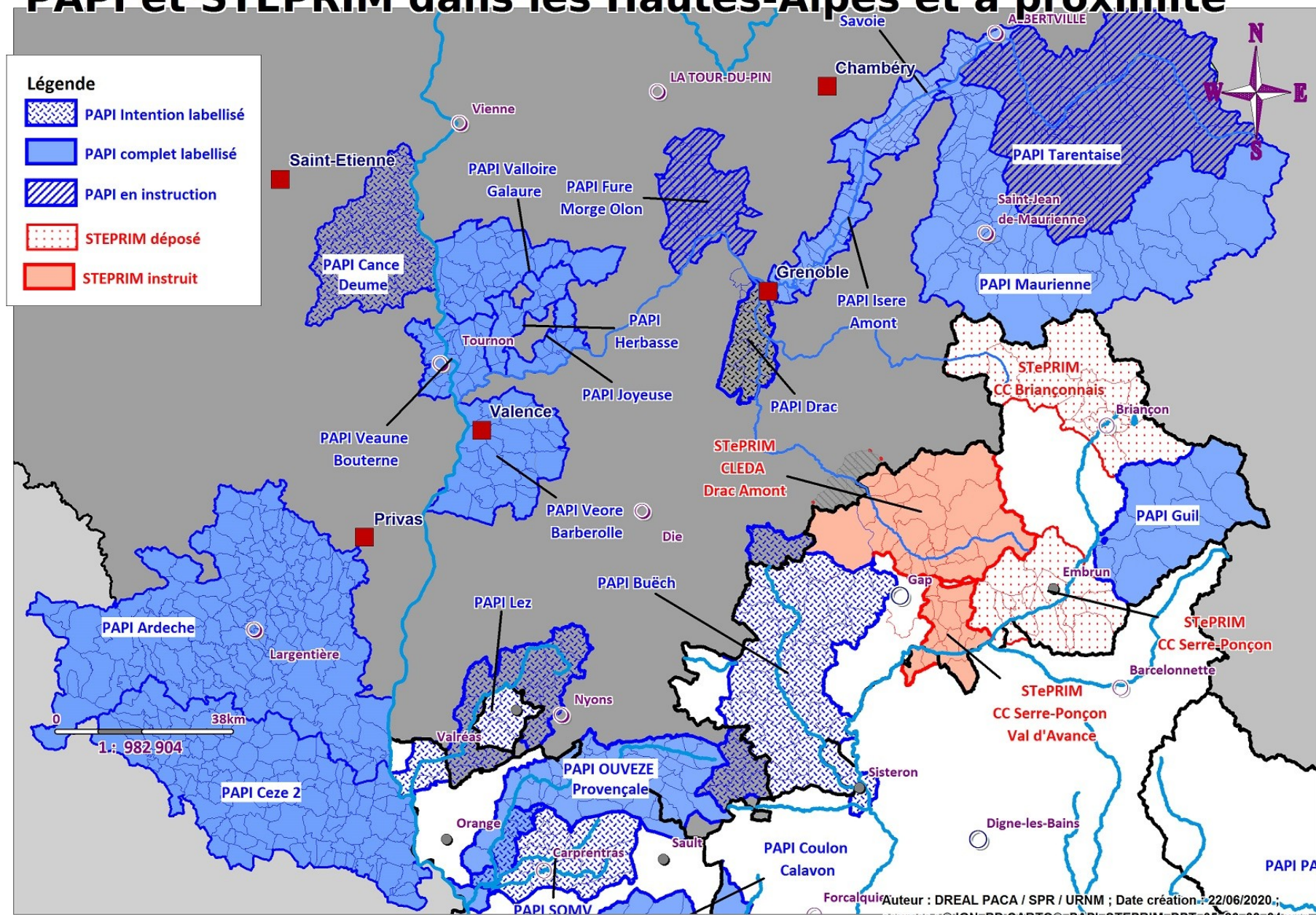
Du PAPI au STePRiM

- Les Hautes-Alpes, territoire pilote :
 - En 2016 : Expérimentation PREGIPAM : Drac et Guil
 - Une volonté locale d'**accompagnement par les services de l'État**, confirmée en Commission Départemental des Risques Naturels Majeurs début 2019
 - 4 collectivités labellisées en 2020 : premier retour d'expériences possible

Un réseau d'échanges local

- Un réseau de techniciens animé par l'unité interdépartementale de conseil aux territoires des DDT 04-05 et le RTM :
 - Réunion de lancement en avril 2019 puis 7 autres réunions (une prochaine le 10 juin 2021)
 - Des documents d'aide produits pour élaborer la candidature au STePRiM d'intention et un appui lors de la phase d'élaboration
 - Un travail qui se poursuit pour améliorer les outils et enrichir les bases de données existantes
 - Des échanges d'expériences

PAPI et STEPRIM dans les Hautes-Alpes et à proximité



4 StePRiM d'intention dans les Hautes-Alpes

STEPRIM Drac amont - CLEDA:

- Labellisation : 17 juin 2020
- ~440 000€ avec 198 500€ de subvention de l'État (BOP181)

STEPRIM CC Serre-Ponçon Val d'Avance :

- Labellisation : 16 juin 2020
- ~275 700€ avec 120 900€ de subvention de l'État (BOP181)

STEPRIM CC Briançonnais :

- Labellisation : 12 novembre 2020
- ~799 500€ avec 385 200€ de subvention Etat (BOP181)

STEPRIM CC Serre-Ponçon :

- Labellisation : 17 décembre 2020
- ~610 240€ TTC avec 279 950€ de subvention Etat (BOP181)

Les objectifs du STePRiM

- Prendre en compte le multi-risques
- Mettre en oeuvre une stratégie de prévention, globale et partagée
- Créer une dynamique territoriale et fédérer les acteurs de la gestion des risques
- Se projeter dans le temps
- Optimiser et rationaliser les moyens publics

Contour de l'appel à projet

- Quel porteur de projet ? EPCI, PNR, ... sur un bassin de risque
- Le porteur de projet STePRiM n'est pas obligatoirement maître d'ouvrage de l'ensemble des actions
- Projet d'intention (non obligatoire) ou complet (avec travaux)
- Durée max : 3 ans renouvelable une fois (avenant)

Quel financement par l'Etat ?

- Poste (à hauteur d'1 ETP max) ou AMO, à partir de la labellisation
- Études et / ou actions immatérielles (FPRNM en fonction des critères d'éligibilité en vigueur dont PPR prescrit – 40 % ou approuvé – 50%)
- Travaux, uniquement dans le cadre du STEPRIM complet (FPRNM – fonds Barnier)

Procédure de labellisation

- Dépôt de la candidature au fil de l'eau
- Instruction DREAL (avec consultation de différents services)
- Comité de labellisation national (ministère, expert national – INRAE, DREAL)
- Puis conventionnement (mobilisation du fonds Barnier)

STePRiM d'intention

STePRiM complet

Niveau national

Lancement
appel à projet
STePRiM

Labellisation
STePRiM
d'intention

→ Financement
d'un poste ou
d'études

Labellisation
STePRiM
complet

Niveau local

**Élaboration du dossier et
dépôt de candidature
pour le STePRiM
d'intention**

→ Synthèse des
connaissances
→ État initial
→ Élaboration du
programme d'étude
→ Programmation
d'actions « immatérielles »

Mise en œuvre du STePRiM d'intention

Élaboration du dossier STePRiM complet
→ Stratégie et programme d'actions

Dépôt de la candidature STePRiM complet

Mise en
œuvre du
STePRiM

Le projet d'intention

- Un diagnostic territorial : mise en évidence des atouts / marges de progrès du territoire
- Socle de connaissance à acquérir / compléter concernant les aléas / les enjeux / les ouvrages
- En déduire une stratégie d'intervention visant à améliorer la situation, déclinée en un programme d'actions (= base pour candidater au STePRiM complet)

7 axes d'intervention

- Axe 1 : « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque »
- Axe 2 : « Prévision et surveillance des risques naturels »
- Axe 3 : « Alerte et gestion de crise »
- Axe 4 : « Prise en compte du risque dans l'urbanisme »
- Axe 5 : « Actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité »
- Axe 6 : « Travaux de protection active »
- Axe 7 : « Travaux de protection passive »

Le diagnostic

- Socle de connaissance à acquérir / compléter concernant :
 - Les aléas : fréquent / centennal / exceptionnel (+ contexte du changement climatique)
 - Les enjeux : population, habitat, infrastructures, activités économiques, environnement, ...
 - Recensement et analyse des ouvrages de protection existants
 - Démarches et outils de prévention existants

Des points d'attention

- Mise en place de la concertation et de la gouvernance

Participation des parties prenantes et du public au projet.
A mettre en place dès le début du projet

- Le porteur de projet

Présentation de la structure

- Moyens humains et financiers

dont taxe GeMAPI

- Planning prévisionnel

La candidature au projet d'intention

- Cohérence diagnostic / stratégie / plans d'actions
- Stratégie d'intention : principalement compléter la connaissance et afficher volonté d'aller vers StePRiM complet
- Adéquation niveau d'ambition / réalisme du projet (moyens humains, financiers, durée, ...)
- Cohérence du territoire / bassin de risques et prise en compte de l'ensemble des aléas présents (avec des modalités adaptées)

La candidature d'intention

- Quelle place pour ce qui relève de la GEMAPI ?
- Necessite de connaitre le champs d'intervention du fonds Barnier (dont pas infrastructures et reseaux, pas PCS)
- Quels co-financeurs ?
- Importance de la sensibilisation des differents publics (residents, touristes, ...)
- Où s'arreter dans le dossier au niveau du diagnostic / des fiches action ?

Merci pour votre attention